

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 8 FEVRIER 2016**

**N°18**

Le huit février mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation :  
01/02/2016

Nombre de Conseillers :  
**15**

Présents :  
**9**

Votants :  
**12**

### **Etaients présents :**

Mesdames : PIOT, CABANILLAS, QUINET, NIVERT, VEZIN

Messieurs : BOUGOUIN, CABARET, LAFLEUR

**Absents excusés** : Mme GALTIE, pouvoir donné à M LANGLOIS,

Mme ALEXANDRE,, pouvoir donné à M CABARET ;

M MURET, pouvoir donné à Mme CABANILLAS ;

Mme GALERNE, M COCHIN, M MILLIENNE

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter un point supplémentaire, il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015.

#### **1) Logement au 101 Grande Rue**

Par courrier adressé à la Mairie en décembre ; la locataire du 101 Grande Rue donne congé. D'autres personnes ont visité cette maison et remplissent les conditions nécessaires d'attribution. Le bail commencera au 1<sup>er</sup> février 2016.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré sur la mise en location et les conditions, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- De demander un dépôt de garantie d'un montant de 700 euros
- De fixer le loyer à 700 € hors charges.
- De la louer non meublée

**AUTORISE** le Maire à attribuer le logement et à signer le bail notarié

#### **2) Agents communaux**

Il convient de créer des emplois dans le grade d'agent technique pour un besoin d'accroissement temporaire d'activité.

Aussi Monsieur le Maire propose de recruter deux agents par le biais de contrat pour un accroissement temporaire d'activité selon l'article 3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ces contrats ne pourront être au maximum que de 12 mois.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE, à la majorité, une voix contre et deux abstentions,**

- De créer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps complet

#### **DECIDE, à la majorité, deux abstentions,**

- De créer un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26h00

**AUTORISE** le Maire à recruter par le biais de contrat à durée déterminée et à signer ces contrats.

### **3) Renumérotation de rue**

Il convient de renuméroter des rues selon la proposition suivante :

#### **Rue d'Hargeville**

N° 5 Mme BOUCHER  
N° 5 A Prolongement de Mme Boucher K 498  
N° 5 B Prolongement de Mme Boucher K497  
N° 5 C Ancienne grange, parcelles K 504  
N° 5 D Ancienne grange, parcelles K 501 et K 502

#### **Grande Rue**

N° 128 M Mme LEBLOND  
N° 128 Bis Nouvelle construction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les arrêtés pour modifier ces numérotations

### **4) Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu en Mairie concernant les nuisances sonores lors des locations de la Salle Polyvalente.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide dans un premier temps de raccorder en direct les réfrigérateurs afin d'éviter que les locataires puissent se brancher dessus en cas de coupure d'électricité liée à la sécurité.

Le règlement de la location et les modalités d'attribution seront débattus lors d'une prochaine réunion.

### **5) Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la création d'un sanitaire PMR pour les deux classes niveau Primaire à l'Ecole,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2016, circulaire préfectorale n°23 du 3 Février 2016 – 30 % du montant des travaux HT plafonné à 390 000 euros pour la catégorie Commune et syndicats,

#### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** l'avant-projet de création d'un sanitaire PMR pour les deux classes niveau primaire à l'Ecole pour un montant de 29 903 euros HT soit 35 883.60 TTC,

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2016,

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Montant HT :	29 903.00 €
TVA 20% :	5 980.60 €
Montant TTC :	35 883.60 €
<u>Dotation DETR sollicitée :</u>	8 970.90 €
Restant à la charge de la Commune :	26 912.70 €

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016, article 2313 section d'investissement,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

## **Questions & Informations diverses**

### **Avancement des Travaux –du Contrat Rural , de la Rue d’Hargeville, et les travaux d’ERDF**

**Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise :** Monsieur Philippe TAUTOU a été élu Président ainsi que quinze Vice-présidents.

#### **Voirie :**

- Suite à un accident, les trous ont été bouchés avec de la grave ciment en haut de la Rue de Pichelou
- De l’enrobé à froid a été commandé et réceptionné.

**Le 16 avril à partir de 9h30**, nous organisons l’inauguration du lavoir, l’arrivée de la cloche et la visite de l’église par la même occasion. Cette matinée sera organisée par les conseillers municipaux et les membres de Jumeauville Hier à Aujourd’hui.

De plus en plus de véhicules prennent dans le mauvais sens la rue des Rosiers ce qui peut entraîner à la longue un accident. Il est signalé aussi des véhicules mal stationnés.

L’ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,  
Jean-Claude LANGLOIS